

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 19/06/2023

**Délibération n° 2023-020-5
Séance du 13 juin 2023**

Adhésion au Club des Responsables
de Politiques et Projets d'Archivages
(CR2PA)

Le Bureau,

Vu le Code du Patrimoine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 1^{er} juin 2023, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver l'adhésion au Club des Responsables de Politiques et Projets d'Archivages (CR2PA),

Après en avoir délibéré

Article 1 : Approuve l'adhésion au Club des Responsables de Politiques et Projets d'Archivages (CR2PA) dont le siège social se situe 20 rue de la Plaine, 75020 Paris.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à procéder au versement de la cotisation annuelle.

Article 3 : Dit que la dépense correspondante, d'un montant de 750 €, sera imputée sur le budget de fonctionnement du syndicat.

Le Président

François-Marie DIDIER

